

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 16 novembre 2021**

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur Patrick CASTAING, 1<sup>er</sup> Adjoint rend compte des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre de la délégation de compétence confiée dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISION PRISE PAR MADAME LE MAIRE**

<b>25</b>	<b>15.10.2021</b>	<b>ATV Avocats Maître THOINET Désordres sur le réseau public d'eaux pluviales Garage Renault route de Lafayette -Mission et honoraires</b>
-----------	-------------------	--

**01 – RENOUELEMENT DU CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES (TITRES RESTAURANTS) MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une abstention (Mme Isabelle BOUQUET), décide d'adhérer au contrat cadre mutualisé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le lot N°1 pour une durée de 4 ans.

**02 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal.

**1 - FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

70311	Concessions dans les cimetières		2 000
7338	Autres taxes (terrains constructibles)		18 600
7381	Droit de mutation		158 000
74121	Dotation solidarité rurale		16 600
7488	Autres attributions et participations		17 200
7788	Produits exceptionnels		6 200
<b>TOTAL</b>			<b>218 600</b>

**DEPENSES**

60633	Fourniture de voirie	4 000
611	Contrats de prestations de service	5 000
6135	Locations mobilières (pompe de secours Garage)	55 000
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	4 600
6218	Autre personnel extérieur	2 500
6226	Honoraires	10 000
6413	Personnel non titulaire	10 000
6417	Rémunérations des apprentis	2 500
<b>TOTAL</b>		<b>113 600</b>

023	Virement à la section d'investissement	
<b>TOTAL</b>		<b>105 000</b>

**2 - INVESTISSEMENT****RECETTES**

021	Virement de la section de fonctionnement	105 000
<b>TOTAL</b>		<b>105 000</b>

**DEPENSES**

2031-113	Frais études et aménagement voirie	35 000
2151-113	Réseaux de voirie et travaux	120 000
2313-128	Terrain de tennis	- 50 000
2313-154	Restaurant scolaire Mollié + classes	- 177 050
238-154	Restaurant scolaire Mollié + classes Avances SARA	177 050
<b>TOTAL</b>		<b>105 000</b>

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus.

**03 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PERVENCHES**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les membres du Conseil Municipal que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Collines du Nord Dauphiné, a sollicité la Commune afin de signer une convention de prestations de service, pour réaliser des petits travaux d'entretien et/ou d'urgence dans la résidence Autonomie Les Pervenches, en l'absence de l'agent d'entretien, par un agent de la Commune. Le CIAS des Collines du Nord Dauphiné s'engage à rembourser les frais de la Commune sur présentation des justificatifs.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une abstention (Mme Valérie VERNAY) accepte les termes de la convention proposée par le CIAS des Collines du Nord Dauphiné.

**04 – CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE DE DEUX SALLES DE CLASSES ET D'UNE SALLE POLYVALENTE**  
**Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les élus que les locaux actuels de l'Ecole MOLLIE et du restaurant scolaire se trouvant dans le même bâtiment route du Revoireau ne sont plus adaptés. La population ne cesse d'augmenter, les projets immobiliers se multiplient.

Chaque jour, deux services de restauration doivent être mis en place afin de pouvoir accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Le coût des travaux étant estimé à 1 473 760 € HT, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

**05 – AMENAGEMENT DE L'ECOLE MOLLIE – AGRANDISSEMENT DES SANITAIRES DU PREAU ET AMENAGEMENT DE LA COUR**  
**Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle le projet d'aménagement de l'école MOLLIE, l'agrandissement des sanitaires, du préau et de la cour.

Il précise que les locaux actuels de l'école MOLLIE ne peuvent accueillir dans de bonnes conditions les élèves. Une classe supplémentaire, dans la salle polyvalente, a été ouverte à la rentrée scolaire 2020 – 2021.

Le coût des travaux étant estimé à 238 370 € HT, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

**06 – TOUR DE TABLE**

**Madame Chantale DELAY**, donne la liste des permis de construire et des déclarations préalables exemptées de permis accordés :

**Permis de construire accordés :**

Mme DEBARET Sylvia, rue de Péranche – Maison individuelle

**Déclaration préalable exemptées de permis de construire accordés**

M. BALAY NOURIKYAN Gilles -4, rue des Ecrins- Panneaux photovoltaïques

Mme MOREL Colette -14 Rue de Péranche Création d'une serre attenant au garage existant

M. CHAMARRO Manuel- 18B, rue de la Princièrre - Piscine

M. ROLLAND Anthony- 8, avenue du Stade - Piscine

M. GRIESBACH William- 189, route du Brachet - Panneaux photovoltaïques

SARL BINTA Buisson Jacques - Route de l'Amballon- Changement de portail.

**Monsieur Henri BERTHET**, adjoint informe les élus sur l'octroi des permis de stationnement, des permissions de voirie et de la délivrance des arrêtés municipaux pour les travaux soumis à autorisation d'urbanisme. Les arrêtés municipaux sont réalisés à la demande du pétitionnaire après une déclaration préalable lorsqu'elle est obligatoirement nécessaire. Sans autorisation et sans arrêté, les travaux sont réalisés illégalement. Les élus informent que de nombreux procès-verbaux seront rédigés, suivis d'un arrêté ordonnant la démolition des ouvrages.

**Monsieur Juan COLOMER** propose d'informer le public sur les procédures à suivre en matière d'urbanisme pour éviter ces situations.

**Madame Virginie REVOLAT** interroge le Conseil sur l'installation prochaine des défibrillateurs sur la Commune. Monsieur Gérard MIGUET informe que par le biais de la CCCND, la Commune installera

prochainement 7 défibrillateurs à des emplacements stratégiques pour répondre aux cas d'urgence. Des formations seront proposées.

**Madame Isabelle BOUQUET** informe les élus sur les droits de formation alloués aux élus. En effet, chaque élu dispose d'un capital formation d'un montant de 400 € annuel, lui permettant de se former sur les questions inhérentes à la vie communale. Un CPF élu sera prochainement mis en place par la Caisse des Dépôts et des Consignations (*réforme nationale*)

**Madame MICHA FRACHON** informe les élus sur les événements tenus à Saint-Georges d'Espéranche à l'occasion du Téléthon 2021 (*randonnée, restauration...*). Une urne sera installée en Maire et mise à la disposition des donateurs.

Mme MICHA FRACHON informe également que la distribution des colis de Noël aura lieu les 17 et 18 décembre 2021. Les enfants sont conviés.

**Madame Maryse GEMMITI** invite les élus à la préparation des goûters de Noël des Écoles qui aura lieu le 16 décembre à partir de 18h.

**Madame Valérie VERNAY** informe les élus sur l'organisation de la Foire Froide. De nombreuses innovations sont mises en place malgré les entraves sanitaires et techniques rencontrées. Commerçants et associations sont au rendez-vous. La communication de l'événement commencera prochainement pour informer le public des animations.

**Monsieur Patrick CASTAING** informe les élus sur les nouvelles consignes de tri mises en place par le SMND, et sur l'extension des déchets jetables dans la poubelle jaune. 88% de ces déchets seront recyclés, en attendant la création d'une filière adaptée.

Il précise également que des conteneurs seront mis en place pour les cartons, en raison du bourrage de ces cartons dans les poubelles traditionnelles.

Il informe les élus que la CCCND installera prochainement des boîtes de retour à l'entrée de toutes les médiathèques du territoire.

**La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 14 décembre 2021.**